



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 12 novembre 2014

Service maritime et littoral
Unité Gestion du littoral

Affaire suivie par : Philippe LE ROLLAND
Email : philippe.le-rolland@calvados.gouv.fr
Tél. : 02.31.43.15.59
Fax : 02.31.44.59.87

Compte rendu de la réunion relative à la restitution des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages vivants de la Baie des Veys

Dans le cadre du comité interdépartemental de la Baie des Veys, la restitution de l'étude portant sur les profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages vivants de la Baie des Veys a eu lieu le vendredi 8 juillet 2014 à les Veys sous la présidence de Monsieur Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Bayeux.

Assistaient à la réunion

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	BARBENCHON	Eric	Mairie d'Isigny sur mer
Monsieur	BAUREL	Jean-Luc	Mairie de St Formard
Monsieur	BERNARD	Jean-Marie	Conseil général 14
Monsieur	BIGOT	Serge	Mairie de Grandcamp-Maisy
Madame	BREUILLY	Emilie	Sous préfecture de Bayeux
Madame	BRIAULT	Christelle	DDTM 50 / SE
Monsieur	CANTELOUP	Edouard	ARS 14
Monsieur	DARTHENAY	Jean-Marc	Mairie de Brévands
Madame	DROUET	Isabelle	Mairie de Picauville
Monsieur	DUCHEMIN	Jean	Agence de l'Eau Seine Normandie
Monsieur	DUFILS	Joël	ARS 50
Monsieur	ETASSE	David	DML 50 / CM
Monsieur	FAUVEL	Michel	Chambre d'Agriculture 14
Monsieur	FLORIN	Eric	Agence de l'Eau Seine-Maritime
Monsieur	HAIZE	Michel	Mairie de St Germain de Varreville
Monsieur	HAIZE	Jean-Claude	Mairie de Les Veys
Monsieur	HAMEL	Bertrand	Mairie de Ste Marie du Mont

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	JEAN	Marcel	Mairie de Chef du Pont
Monsieur	LAFFORGUE	Michel	Bureau d'étude SAFEGE
Monsieur	LALLEMEND	Hugues	Chambre d'Agriculture 50
Monsieur	LARONCHE	Daniel	Mairie de Vierville sur mer
Monsieur	LE ROLLAND	Philippe	DDTM 14 / SML / UGL
Monsieur	LECOURTOIS	Guy	CRC
Monsieur	LECOUSTEY	Marc	Chambre d'Agriculture 50
Madame	LEGENDRE	Stéphanie	SMVV – SAGE de la Vire
Monsieur	LENICE	Bernard	Mairie de La Cambe
Monsieur	LERRANT	Philippe	Chambre d'Agriculture 14
Monsieur	LEVEQUE	Christophe	CRC
Madame	LUTHI-MAIRE	Yannick	Mairie de Carentan - CCBDC
Madame	MAGNIER	Annie	DREAL
Monsieur	NOGUES	Loïc	Conseil général 50
Monsieur	OLARD	Guillaume	CRC
Monsieur	PERDRIEL	Patrick	CRC
Madame	RAIMBEAULT	Maryvonne	Mairie de St Clair sur Elle
Monsieur	RENARD-DEWINTER	Claude	CLPM 50
Monsieur	SARRAZA	Manuel	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Monsieur	SAVARY	Manuel	CRC
Monsieur	TAILLEPIED	André-Gilles	CRC
Monsieur	VARIN	Jean-Claude	Mairie de Torigni
Monsieur	VERGNE	Franck	DDTM 14 / SPE
Monsieur	VILLARD	Olivier	DDTM 14 / SPE
Madame	VINATIER	Sandrine	DDTM 14 / SML / UGL
Monsieur	WETTON	JB	PNR MCB

Absents excusés

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	GOSSELIN	Philippe	Syndicat mixte du Val de la Vire
Monsieur	GOMONT	Patrick	Mairie de Bayeux
Monsieur	RIPOUTEAU	Philippe	CLE du SAGE Douve-Taute
Monsieur	TETARD	Xavier	CRPMEM BN
-	-	-	Mairie de Saint Lô

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en remerciant tous les participants d'être venus aussi nombreux pour la restitution de cette étude qui a démarré depuis 24 mois. Il rappelle les objectifs d'un tel profil qui reposent d'une part sur l'identification et la quantification des sources de pollution microbiologique rejetées en milieu marin et d'autre part sur la mise en place d'un plan d'actions destiné à réduire les risques sanitaires sur les coquillages. Compte tenu des enjeux économiques très importants tant sur les volets conchylicoles que dans le domaine de la pêche à pied sur cette partie de l'estran très convoitée, il félicite tous les acteurs pour leur implication et se réjouit que cette étude qui constitue une obligation réglementaire ait pu être menée avec autant de qualité sur un secteur très complexe situé à cheval sur les deux départements. En effet, la zone d'étude constituée de 117 communes et de quatre grands cours d'eau a nécessité la prise en compte d'une zone d'influence de plus de 3 500 km².

Le sous-préfet remercie plus particulièrement l'agence de l'eau qui a financé la grande majorité de l'étude mais également le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin qui a porté cette étude pour le compte de l'Etat. Il profite également pour mettre en avant la qualité du travail accompli par le bureau d'étude SAFEGE.

La restitution de cette étude constitue la première étape du travail. Le plan d'actions qui sera présenté à l'occasion de cette réunion devra être mis en œuvre très rapidement par les différents acteurs concernés sur la base d'une stratégie qu'il conviendra de définir ensemble.

Il propose de laisser la parole à Monsieur Michel LAFFORGUE, représentant le bureau d'étude SAFEGE qui, à l'aide d'un diaporama, présente les résultats de l'étude (ce diaporama est joint au présent compte rendu).

1 - Rappel réglementaire des profils de vulnérabilité

L'élaboration des profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles repose sur la directive 2006/113/CE du 12 décembre 2006 relative à la qualité des eaux conchylicoles (conformité pour 2013) et sur le règlement (CE) n°854/2004 du 29 avril 2004 (modifié en 2008) fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.

Cette étude s'inscrit également dans les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie.

2 - Objectifs de l'étude "Baie des Veys"

La Baie des Veys est un site à très forts enjeux économiques. Cet écosystème accueille un secteur conchylicole très vaste, étalé sur plus de 200 hectares sur les deux départements de la Manche et du Calvados ainsi que des gisements naturels de coques de pêche à pied qui sont parmi les plus productifs de France.

La situation de la Baie des Veys à la confluence des rivières de l'Aure, de la Vire, de la Douve et de la Taute est baignée par les chenaux de Carentan et d'Isigny-sur-mer qui reçoivent les eaux de nombreux petits cours d'eau côtiers. Cette baie constitue un secteur très fragile, sous influence directe d'un large bassin versant de 3 500 km², qui induit des pollutions d'origine agricole, industrielle et domestique. La zone d'étude comprend 117 communes. Elle est constituée d'une zone immédiate de 1 075 km² et d'une zone rapprochée qui prend en compte tous les cours d'eau depuis leur source et qui s'étend à l'ensemble du bassin versant (prise en compte des pollutions transportées par les cours d'eau jusqu'à la mer).

L'objectif de cette étude est d'identifier et de quantifier les sources de pollution et de proposer un plan d'actions en vue de réduire les risques de contamination. Pour cela, cette étude comprend plusieurs étapes :

3 - Contenu de l'étude "Baie des Veys"

L'étude consiste à :

□ établir **un état des lieux** très détaillé du secteur : bilan de la qualité du milieu marin sur la base des réseaux de suivi existants, collecte de données sur la zone d'étude, recensement de tous les rejets côtiers et modélisation dite à blanc sous conditions maximisantes afin de pouvoir les prioriser, détermination des sources de contaminations bactériennes,

□ réaliser à partir de différentes étapes, **un diagnostic** sur la base :

- des campagnes de mesures de temps secs et de temps de pluie,

- d'une évaluation technique des postes de refoulement (recherche des postes les plus impactants),

- de modélisations terrestre et maritime qui déterminent, à partir d'une estimation des flux par sources de pollution et par cours d'eau, une hiérarchisation et une priorisation des sources potentielles de pollution en prenant en compte les conditions océano-climatiques (vents, pluviométrie et marée). Ces modélisations permettent de définir pour chacune des sept zones de production de coquillages, les risques de contaminations en fonction des conditions climatiques.

□ définir **un plan d'actions** par source de pollutions identifiées (agricole, pluvial urbain, assainissement collectif et non collectif) sur la base de trois niveaux de priorisation (1 à 3) définis en fonction de l'impact sur la qualité de l'eau mais également sur la complexité de leur mise en œuvre.

□ établir **des procédures d'alerte** destinées aux professionnels et mettre en place une stratégie de communication sur les résultats et l'utilité des profils de vulnérabilité (guide, site internet).

La présentation terminée, le président de séance donne la parole à l'assemblée.

Le président de séance fait remarquer que les bactéries meurent davantage quand la température de l'eau est plus chaude. Par conséquent, il constate que le risque est plus important lors de la période hivernale au moment de la commercialisation des huîtres.

Par ailleurs, dans le plan d'actions, il constate que de nombreux diagnostics seraient nécessaires pour mieux cerner et identifier les sources de pollution d'un certain nombre de réseaux d'assainissement communaux dont l'impact direct sur la qualité de l'eau n'est pas négligeable. Il souhaiterait que les communes ou les intercommunalités concernées par ce point puissent engager les études nécessaires en lien direct avec l'agence de l'eau.

De plus certaines stations d'épuration (STEU) telles que Bayeux, Saint Lô et Carentan, située à Saint Côme du Mont sont identifiées comme n'étant pas équipées de système de désinfection, bien qu'émettant des rejets conformes à leur arrêté préfectoral. Par conséquent, **le président de séance** s'interroge sur la conformité de ces installations sachant que les flux de ces stations semblent importants. Enfin, il souhaiterait avoir des précisions sur la méthode de phasage des différentes actions et de leur coût respectif.

L'agence de l'eau rappelle que d'une manière générale, le problème de contamination en milieu naturel ne provient pas de la capacité des STEU qui est souvent largement suffisante. S'agissant du système de désinfection, il est généralement imposé en fonction de la situation du rejet, des flux émis et au regard des enjeux de proximité.

Même s'il convient de rappeler que la modélisation a pris en compte une contamination pénalisante, il n'en demeure pas moins que l'hypothèse d'une désinfection à l'année pour certaines stations qui ne la pratique pas aujourd'hui, mérite d'être étudiée. Dans le cadre de cette réflexion, le temps de séjour des escherichia coli entre le rejet et l'arrivée en mer sera primordial.

Pour illustrer cette situation par un exemple précis, **le bureau d'étude SAFEGE** précise que la STEU de la laiterie d'Isigny, pourtant proche du milieu récepteur très sensible, n'a pas été recensée dans le plan d'actions dans la mesure où elle est équipée à l'année d'un traitement tertiaire de désinfection.

Par ailleurs, **SAFEGE** indique que d'une part, chacune des actions a été priorisée (de 1 à 3) en tenant compte du gain sur la qualité de l'eau et de la complexité à la mettre en œuvre et d'autre part, un coût approximatif a été fixé pour chaque réalisation sur la base de travaux déjà réalisés.

Le représentant de la commune de Carentan précise que lors de très fortes précipitations, des bypass de la station d'épuration en milieu naturel ont été constatés. Ceux-ci, n'ont toutefois représentés en 2013 que 0,52 % des volumes traités, soit 3 954 m³ contre 760 107 m³ traités. La commune prend cette problématique très au sérieux puisque la création d'un nouveau bassin tampon (de 1 000 m³) va voir le jour dès le mois de septembre prochain, pour un montant de travaux et d'études de 590 520 €TTC. Par ailleurs, un diagnostic sur l'ensemble du réseau d'assainissement a été réalisé qui met en évidence un coût total de travaux de mise aux normes de l'ordre de 4,5 M€HT à l'échelle de la commune. D'autres communes proches de Carentan (Saint-Hilaire-Petitville et Saint-Côme-du-Mont) ont également engagé un diagnostic équivalent, puisque leurs effluents sont traités à la station de Carentan. Au final le coût très important des travaux nécessite pour toutes ces communes, une réflexion budgétaire sur plusieurs années dans la mesure où aucune subvention n'est possible.

De plus, il n'est pas exclu que le développement économique des zones artisanales de compétence intercommunale oblige la mise en place d'une filière de traitement plus performante de la station d'épuration de Carentan. Toutes ces dépenses ne seront pas envisageables sans aide financière.

Enfin, en aval du point de rejet de la STEU, d'autres problèmes récurrents se posent au niveau de certaines installations en système d'assainissement non collectif.¹

Le président de séance rappelle que les communes ne doivent pas hésiter à se rapprocher des organismes ou administrations compétentes en vue notamment d'obtenir des informations sur les possibles mesures d'aides spécifiques à la réalisation de ces travaux mais également pour combattre les pratiques illégales entraînant des pollutions dans le milieu.

A la lecture des graphes, **le représentant du Comité Régional Conchylicole (CRC)** constate une dégradation de la qualité microbiologique des coquillages depuis 2000. Cette dégradation serait-elle la conséquence d'une augmentation du nombre d'élevages agricole ou alors du changement de méthode d'analyse par les organismes compétents ?

Le représentant de l'Agence de l'eau confirme qu'il y a eu changement de protocole opératoire pour les mesures bactériologiques.

La DDTM du Calvados pense qu'il faut relativiser la lecture de ces graphes compte tenu de l'échelle proposée. En effet, pour la partie conchylicole rattachée au département du Calvados qui est la plus importante de la Baie des Veys, aucun déclassement de zones pour raison sanitaire n'a été enregistré depuis de nombreuses années. La stabilité d'un classement B le prouve.

Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Manche indique que la population d'animaux stagne, voire régresse depuis plusieurs années dans le périmètre de l'étude. Par ailleurs, il rappelle le renforcement du programme de restauration des cours d'eau, avec la mise en place de préconisations pour éviter au bétail d'être trop proches des cours d'eau. Il serait certainement intéressant de se rapprocher des expertises réalisées dans ce domaine pour faire un état des lieux des pratiques actuelles.

Il rappelle que les difficultés économiques sont présentes en agriculture et que les actions préconisées entraînent des coûts supplémentaires qu'il serait certainement judicieux de compenser par un programme particulier d'aides (la question de subventions éventuelles est posée).

De plus, il estime que les résultats de la modélisation sur la période pluvieuse hivernale sont très surprenants compte tenu des pratiques agricoles en cette saison. En effet, en hiver, les sources

¹Depuis, la réunion, le "point noir" évoqué est enfin équipé, depuis le 04 septembre dernier d'une micro-station individuelle, qui va, dès lors, supprimer les rejets directs dans la Douve.

agricoles sont moins importantes puisque l'épandage est inexistant et le bétail est en stabulation. Pour la période d'été, il ajoute que le système actuel de la politique agricole commune incite à augmenter les surfaces de prairie permanente qui contribue donc à étendre les secteurs de pâturage pour le bétail. Il va donc falloir également composer avec cet élément.

Le représentant du bureau d'étude rappelle que les modélisations ont été effectuées dans les conditions les plus pénalisantes pendant la période printanière et pas forcément en hiver.

Le président de séance précise qu'il faut privilégier la mise en œuvre des actions simples telles que les clôtures entre les champs/prairies et les rivières. Compte tenu des enjeux, les syndicats de rivière pourraient peut-être porter cette démarche collective et auraient certainement la possibilité d'obtenir des subventions par l'agence de l'eau.

Le représentant de l'agence de l'eau confirme que des aides sont possibles pour ce type d'actions qui sont destinées à améliorer la qualité de l'eau (clôtures, bandes enherbées) sous réserve d'une participation minimale de l'exploitant. Il ajoute que des mesures de ce type ont déjà été engagées dans la partie amont de la Baie des Veys mais elles sont toujours très difficiles à fédérer.

Le représentant de la chambre d'agriculture de la Manche confirme que cette démarche constitue un enjeu collectif qu'il n'est pas possible de faire appliquer au cas par cas. Il convient sans aucun doute que le portage de cette action revienne à un syndicat de rivière ou à un groupement d'exploitants. Il indique qu'à sa connaissance 85 % des terrains bordant les cours d'eau sont déjà aménagés. La restructuration foncière peut constituer une autre solution plus efficace.

Le représentant du SAGE de la Vire précise que cinq associations de marais cherchent à se regrouper pour procéder à des opérations de restauration des cours d'eau.

Le représentant du CRC fait remarquer que de plus en plus de champs qui bordent la baie des Veys sont cultivés en céréales (blé, maïs). Compte tenu des traitements utilisés, ces cultures inquiètent souvent beaucoup plus que la présence des vaches.

Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Manche indique que 90 % des surfaces agricoles sont pourtant constituées de prairies permanentes.

Le représentant de l'agence de l'eau rappelle que dans le bassin de la Vire, de nombreuses prairies font l'objet de retournement avec une incidence non négligeable sur l'environnement.

Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Manche précise que les terrains situés le long des cours d'eau sont généralement en zone humide et ne constituent donc pas une zone prioritaire pour le retournement. Il faut toujours interpréter avec beaucoup de prudence les statistiques qui sont publiés sur ce sujet.

Le président de séance estime que l'idéal serait d'établir pour le début 2015, en lien direct avec tous les partenaires, un état exhaustif des actions prioritaires à réaliser sur l'ensemble des sources de pollution identifiées avec un échéancier de travaux, les coûts envisagés et les subventions possibles.

Le représentant de la DDTM 14 précise que ce travail sera réalisé sous l'égide des deux DDTM. L'objectif consistera à organiser des rencontres avec tous les acteurs impliqués pour permettre de faire progresser de façon efficace et collégiale ce programme d'actions collectives. Il sera important de tenir compte des travaux déjà engagés et des structures d'animation existantes (Les Sages notamment).

Le représentant de l'agence de l'eau rappelle que la mise en place du plan d'actions des profils de vulnérabilité fait partie intégrante des priorités du 10ème programme qui doit conduire au bon état écologique des eaux de surface à l'échéance de 2015.

Sur demande des participants, **le représentant de la DDTM 14** précise que les informations essentielles portant sur l'étude seront disponibles dans les prochaines semaines sur les sites internet des deux DDTM 14 et 50. La réunion de restitution fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis avec la présentation à tous les participants.

Le président de séance remercie le cabinet d'étude SAFEGE pour la clarté de la présentation et des réponses apportées. Il remercie également, les chambres d'agriculture et le Comité Régional de la Conchyliculture ainsi que tous les autres participants pour la richesse des échanges. Il lève la séance à 11 h 15.

Le sous-préfet de Bayeux,



Benoît LEMAIRE

